

**Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale Ordinaire**

**PPE LES QUATRE FONTAINES
1278 LA RIPPE**

du 17 avril 2019

La Rippe, le 25 avril 2019

La séance se déroule chez Clara et débute à 19h30.

1. Liste des personnes présentes

Lot 1 : Clara Romano

Lot 2 : Hans & Zsa Zsa Berggren représentés par Josiane Crottaz – procuration signée

Lot 3 : Danielle Martinet

Lot 4 : Christine Marmet

Lot 5 : Francis Costiou

Lot 6 : Josiane Crottaz

Lot 7 : Olivier Grossen (Claudia excusée)

Lot 8 : Laurence & Thierry Charles

2. Présentation et approbation des comptes 2018, allocation au fond de rénovation

Le rapport des contrôleurs aux comptes et les comptes y relatifs ont été distribués. Ces derniers ont été approuvés, avec un remerciement aux contrôleurs pour la qualité de leur rapport.

D'autre part, l'assemblée donne décharge aux administratrices.

3. Nomination / réélection administrateurs et contrôleurs des comptes pour 2019

Josiane nous informe de sa volonté de ne plus assumer de fonctions pour la PPE, après de nombreuses années de fidélité et de présence. Nous la remercions infiniment pour tout le travail effectué, et acceptons sa démission.

Josiane nous précise qu'elle avait anticipé cette annonce en demandant préalablement à Clara si elle accepterait de reprendre sa fonction d'administratrice, ce que Clara accepte très volontiers. Quant à Laurence, elle confirme sa volonté de continuer à assumer cette fonction. **A l'unanimité, l'Assemblée valide la nomination de Clara en qualité d'administratrice ainsi que la reconduction du mandat assumé par Laurence, et ce pour l'exercice 2019. Il est précisé que Laurence continuera de s'occuper de la comptabilité, et que le mandat conjoint permettra d'assumer comme avant le suivi des affaires courantes et les paiements à effectuer.**

Laurence se chargera des formalités à effectuer auprès de la BCG, à qui, comme demandé par notre conseiller M. Julien Fustier, elle fera suivre un exemplaire du PV dûment signé par elle-même et Josiane. Clara pourra alors prendre rendez-vous à sa convenance pour se présenter auprès de la banque et formaliser le changement de signatures. **Rappelons que l'accès aux comptes de la PPE est placé sous le mode de signature collective à deux.**



A l'unanimité, l'Assemblée accepte la reconduction du mandat de contrôleurs aux comptes en faveur de Francis et Clara.

Tant les administratrices que les contrôleurs sont vivement remerciés. Laurence confirme que la précieuse collaboration de Toutes et Tous, ainsi que les liens amicaux qui se sont tissés depuis plusieurs années entre tous les habitants rendent la gestion de la PPE très agréable.

4. DIVERS

Clés sécurisées

Laurence nous informe qu'elle est en possession de la carte qui permet de refaire des clés en cas de besoin auprès de la maison Kaba. Il suffit de lui transmettre une photo de la clé que vous souhaitez obtenir et elle s'en occupe avec la maison Rochat à Nyon, représentant de la maison Kaba. Les frais sont bien entendu à la charge du propriétaire.

Panne électrique

Francis nous relate un incident plutôt fâcheux qui s'est produit cet hiver puisqu'il s'est retrouvé sans électricité pendant plusieurs heures un dimanche en fin de journée suite à un problème de connecteurs.

L'intervention d'un électricien le lundi matin a été nécessaire.

Honoraires d'administrateurs

Laurence rappelle que la fonction d'administrateur offrait un avantage de CHF 300.- par an qui est déduit sur les charges, ce qui ramène cette charge annuelle à CHF 1'700.- pour le/s lot/s concerné/s, en l'occurrence les lots 6 et 8 jusqu'en 2018.

Cette règle existe depuis de nombreuses années. Laurence nous explique que ce montant n'est pas cohérent par rapport à la charge de travail occasionnée par les tâches d'administrateur (tenue de la comptabilité, paiement des factures, surveillance de travaux, etc...). Pour sa part, elle ne souhaite pas être rémunérée, ce d'autant plus que les contrôleurs aux comptes ne le sont pas, ce qui n'est pas très logique.

Elle suggère :

- de supprimer cet avantage dès l'exercice 2019, ce qui signifie que tous les lots verseront CHF 2'000.- pour l'année.
- d'attribuer dorénavant un montant de CHF 400.- par an qui sera à la disposition de la PPE pour financer l'Assemblée annuelle, celle-ci se déroulant toujours chez l'une ou l'un d'entre nous, avec de généreuses attentions culinaires !

A l'unanimité l'Assemblée valide cette proposition. Il est même évoqué de tenir notre prochaine Assemblée à l'Auberge du Village où nous pourrions dîner. La différence entre l'enveloppe PPE et la facture finale serait bien entendu partagée entre Tous.

Notre Commune

Francis nous informe qu'il est Conseiller Communal et qu'il ne faut pas hésiter à lui faire part de toute suggestion ou remarque que nous pourrions avoir envers la Commune. Quant à Laurence, elle nous encourage à visiter de temps à autre le site www.larippe.ch qui contient de nombreuses informations intéressantes sur le fonctionnement de la Commune.

La séance est levée aux alentours de 20h30, suivie d'un bon moment partagé entre Tous, merci encore à Clara qui nous a gâtés !